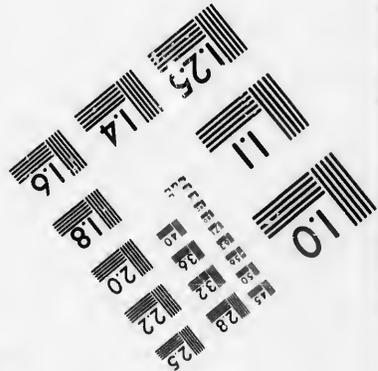
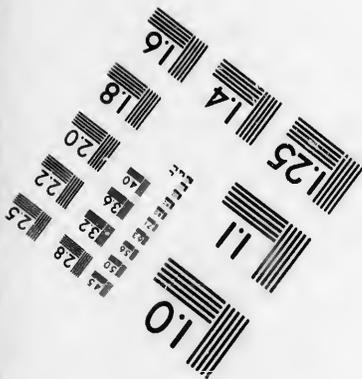
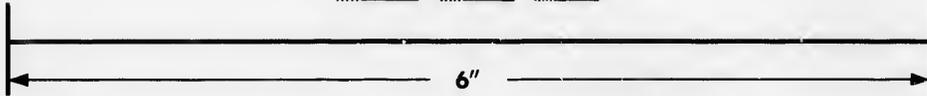
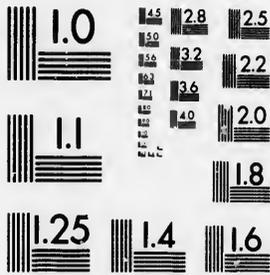


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Can

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages andommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

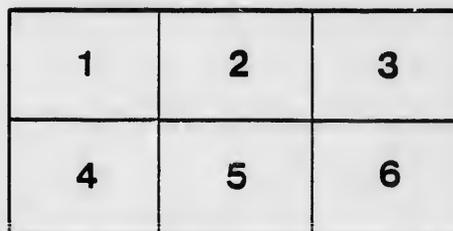
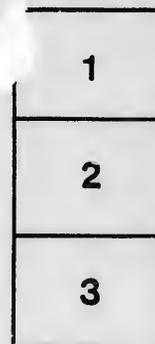
Department of Rare Books
and Special Collections,
McGill University, Montreal.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Department of Rare Books
and Special Collections,
McGill University, Montreal.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

NOS

SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE

SERMON

PRONONCÉ A L'OCCASION DE LA FÊTE PATRONALE DE

L'UNION * SAINT-JOSEPH * DE * MONTREAL

DIMANCHE, 21 MARS 1897

Dans l'église de Notre-Dame de Lourdes

PAR

M. LE CHANOINE L. E. COUSINEAU

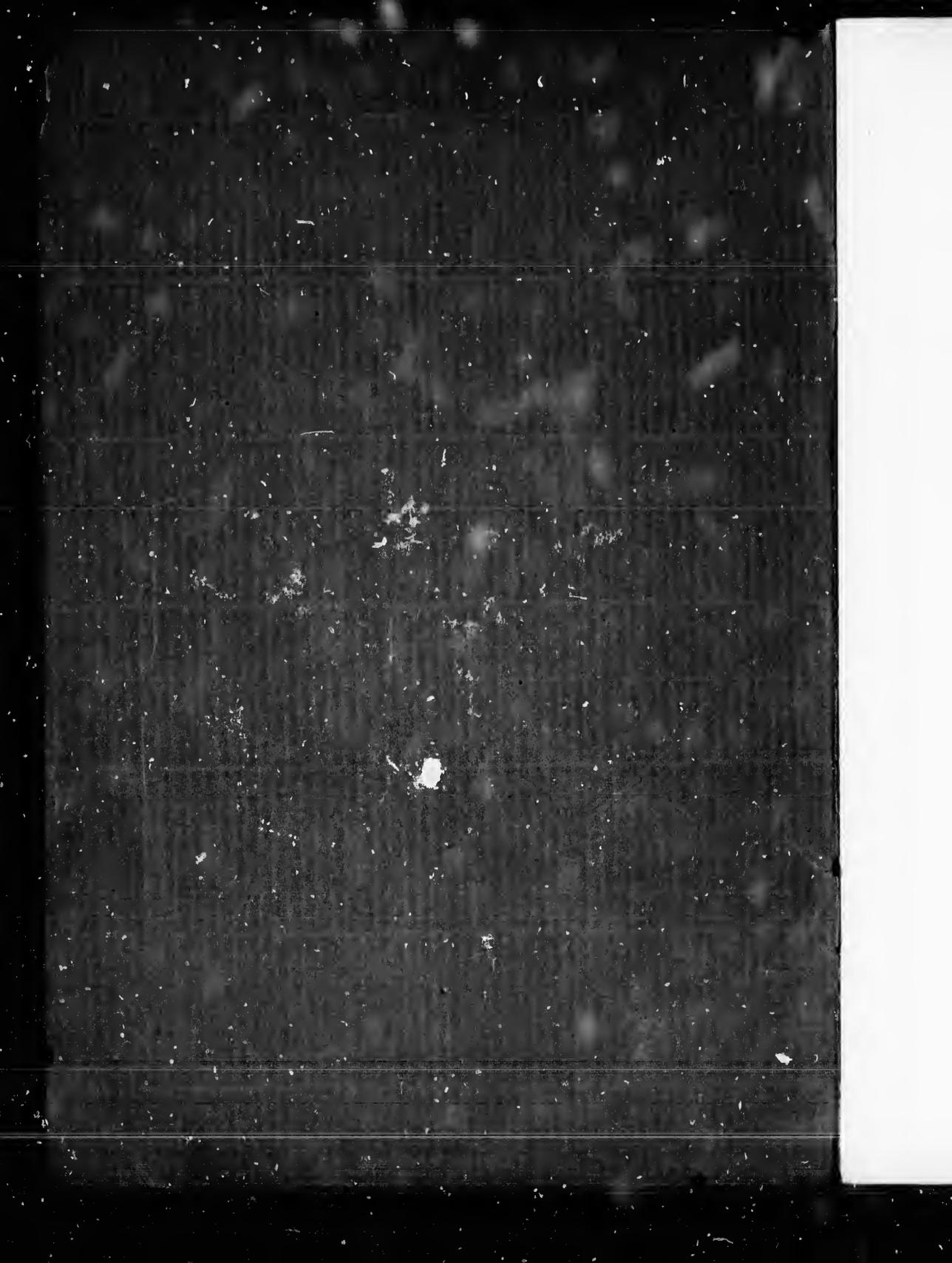
Du chapitre métropolitain de Montréal

MONTREAL

ARBOUR & LAPERLE, IMPRIMEURS-RELIEURS

421, RUE SAINT-PAUL

1897



139

5

1147

NOS

SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE



SERMON

PRONONCÉ À L'OCCASION DE LA FÊTE PATRONALE DE

L'UNION SAINT-JOSEPH DE MONTREAL

DIMANCHE, 21 MARS 1897

Dans l'église de Notre-Dame de Lourdes

PAR

M. LE CHANOINE L. E. COUSINEAU

Du chapitre métropolitain de Montréal

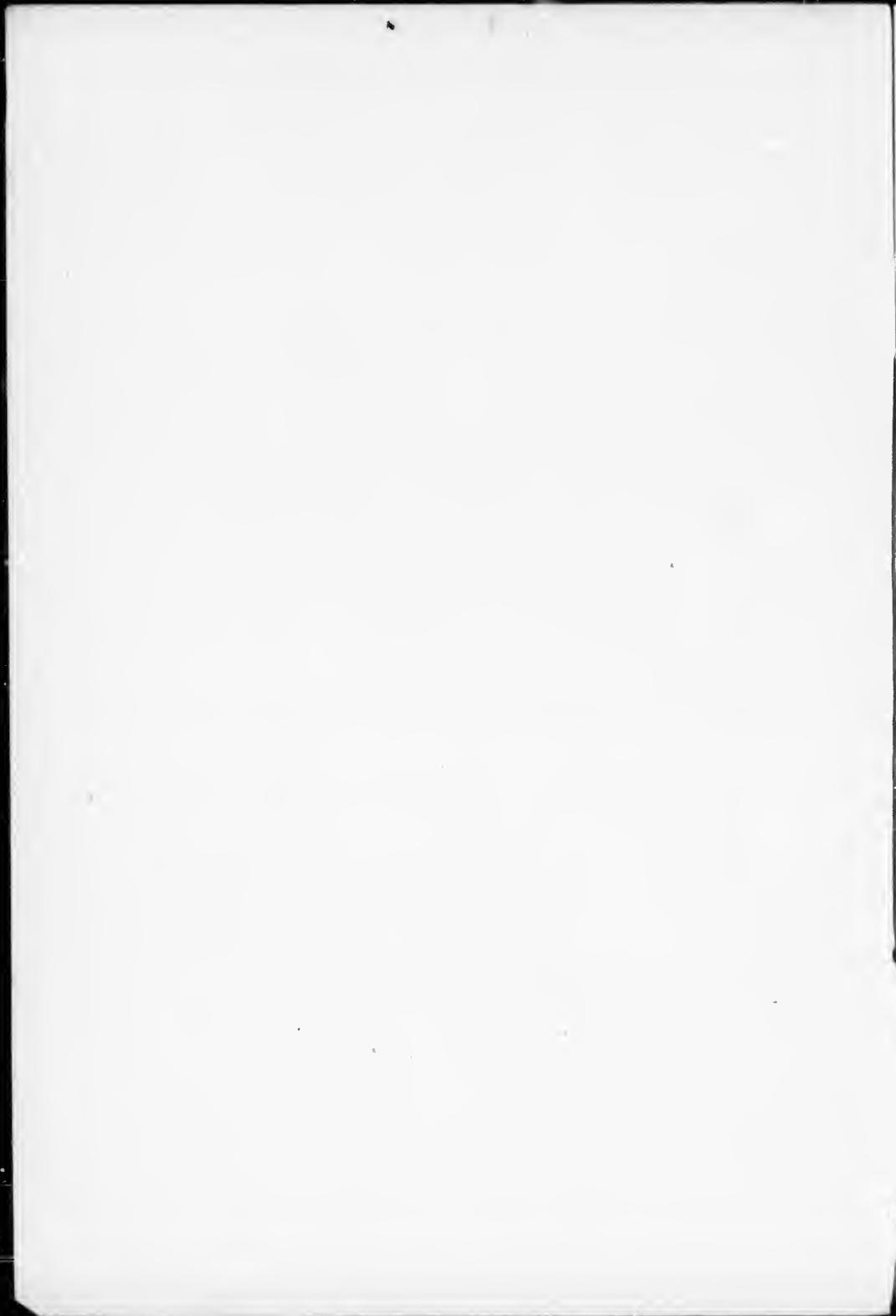


MONTREAL

ARBOUR & LAPERLE, IMPRIMEURS-RELIEURS

421, RUE SAINT-PAUL

1897



NOS SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE

Sermon prononcé à l'occasion de la fête patronale de l'Union Saint-Joseph de Montréal, le dimanche, 21 mars 1897, dans l'église Notre-Dame de Lourdes, par M. le chanoine L. E. Cousineau, du chapitre métropolitain de Montréal.

Monseigneur, ¹

L'UNION Saint-Joseph célèbre aujourd'hui, pour la quarante-sixième fois, sa fête patronale et c'est avec un sentiment de légitime orgueil que son chapelain la salue publiquement comme la plus ancienne des sociétés catholiques de secours mutuel de Montréal.

Honneur et respect soient rendus à ses fondateurs, qui les premiers comprirent le besoin de s'unir pour se venir en aide mutuellement.

Honneur et respect soient aussi rendus à ceux qui, aujourd'hui, déploient tant de zèle, d'activité et

¹ Mgr J. M. Emard, évêque de Valleyfield.

de dévouement pour lui assurer un rang honorable parmi les sociétés sœurs. J'admire d'autant plus le courage et la bonne volonté de ses directeurs qu'ils rencontrent des obstacles plus sérieux. Non, avec les éléments qui composent l'Union Saint-Joseph, une société ne saurait vieillir ; au contraire, elle trouve dans le nombre de ses années, une expérience d'une valeur inestimable, une vie nouvelle et comme une éternelle jeunesse.

Laissez-moi maintenant, mes frères, vous dire le bien que l'Eglise retire des sociétés de secours mutuel et vous signaler les qualités que les membres d'une société comme la vôtre doivent posséder, s'ils la veulent grande et prospère.

* * *

En venant sur la terre, notre divin Sauveur avait un but : restaurer le genre humain, effacer les suites du péché originel, rendre les hommes participants du bienfait de la rédemption et leur ouvrir les portes du ciel. C'est pour leur assurer ce droit à la Patrie Céleste qu'il s'incarna dans le sein de la Vierge, vécut pauvrement et mourut sur le gibet ignominieux de la croix.

Réparer les suites du péché d'Adam, voilà donc la mission de Jésus sur la terre et il s'en acquitta

avec tant de perfection que l'Eglise chante depuis dix-huit siècles : *Felix culpa quæ talem et tantum nobis promeruit redemptorem* : "heureuse faute qui nous a valu un tel et si grand rédempteur." "Là où abonda le péché, s'écrie saint Paul, la grâce a surabondé." "Le Christ a détruit la sentence de mort qui pesait sur nous, en l'affichant à la croix," nous dit ailleurs le même apôtre.

Si parfaite, si complète qu'elle soit dans l'ordre surnaturel et de la grâce, l'œuvre de la rédemption n'a pourtant pas rendu à l'homme sa domination souveraine sur tous les êtres de la nature ; elle ne l'a exempté ni de la nécessité d'un travail pénible, ni de la maladie, ni des autres infirmités humaines. Jésus l'a voulu ainsi afin de nous donner l'occasion de mériter et d'accomplir à l'égard de nos frères le grand précepte de la charité.

Ce commandement de la charité fraternelle que le divin Sauveur l'a beaucoup aimé, puisqu'il l'a comparé à celui de l'amour envers Dieu. Ce commandement est, en outre, souverainement important, puisque l'apôtre saint Jean ne craint pas d'affirmer que si nous l'accomplissons dans son entier, nous avons accompli toute la loi. "O amour du prochain, comme cette flamme embrasait le cœur de Jésus, lui qui a voulu être le serviteur de ses disciples, leur laver les pieds à la dernière scène, lui

“ qui a consumé sa vie publique à instruire un peu-
ple indocile et grossier. ”

Comme ce divin Maître tient à ce que nous pratiquions cette vertu, puisqu'il nous recommande sans cesse par son Apôtre de nous aimer les uns les autres ; puisqu'il regarde pour fait à lui-même ce que nous avons fait envers nos frères ; puisqu'au jour du jugement, à la fin des temps, il prononcera ces foudroyantes paroles contre ces avares égoïstes qui n'auront pas voulu réserver dans leur fortune la part du pauvre : “ J'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais nu et vous ne m'avez pas couvert d'un vêtement ; j'étais en prison et vous ne m'avez pas visité ; allez maudits au feu éternel. ”

Epouse du divin Maître, interprète de ses volontés, l'Eglise a aussi prêché l'aumône et par ses exemples et par ses paroles. Dès son berceau, elle invitait les chrétiens plus fortunés à mettre leurs biens en commun et à les diviser avec les membres souffrants de Jésus-Christ.

Admirez, mes frères, la marche bienfaisante de l'Eglise à travers les âges, adoucissant par sa charité toutes les misères de la vie humaine. Hôpitaux pour les malades, pour les pestiférés ; asiles pour les vieillards, les orphelins, les aliénés, les personnes tombées ; refuges pour les enfants trouvés ; patro-

nages pour les apprentis : l'univers est couvert de ces institutions et à qui doit-il ce privilège ? A l'Eglise. Avec des ressources restreintes, minimales parfois, avec l'obole du pauvre, elle peut souvent construire pour les deshérités de la fortune des demeures somptueuses. On s'étonne de ces riches immeubles et l'on se demande d'où peuvent provenir ces richesses. Ah ! si l'on savait ce que peut faire l'esprit de renoncement, de sacrifice et d'abnégation ! Malheureusement notre siècle est un siècle de calcul misérable ; on estime tout à prix d'or, et parce que l'on ignore la valeur de cette monnaie qui s'appelle le dévouement, on porte quelquefois des accusations aussi perfides que mensongères. Je le proclame hautement ; non, nos communautés religieuses ne sont pas riches, mais elles sont dévouées, elles sont désintéressées et c'est parce que ces accusateurs ne le sont pas, qu'ils ne comprennent pas qu'avec leur esprit de pauvreté, nos institutions catholiques peuvent faire de grandes choses.

Dans cette organisation des œuvres de charité que l'Eglise bénit et encourage, les sociétés de secours mutuel, mes frères, occupent un rang distingué, car elles aussi soulagent des membres souffrants de Jésus-Christ ; elles aussi portent la consolation et le bien-être dans des familles pauvres ou que la maladie éprouve ; elles aussi protègent la veuve

et l'orphelin dans le deuil et l'infortune. Elles contribuent donc pour une large part au grand développement du précepte de la charité dans le monde.

Plus que cela, indirectement, mais d'une manière réelle, elles travaillent au salut des âmes. L'homme est sociable par sa nature ; il a besoin de l'aide de ses semblables pour obtenir les différentes fins qu'il se propose. Il a besoin du secours du prochain pour l'heure de la famine et de la disette. Les ennemis de l'Eglise ont compris cette tendance des hommes à s'unir et à se protéger contre les vicissitudes de la vie. Aussi, ont-ils malheureusement trop réussi à faire des dupes même dans nos rangs en laissant miroiter aux regards du monde les avantages temporels de leurs sociétés. Que de catholiques se sont laissés prendre dans leurs filets, et sont devenus sans trop les avoir les persécuteurs de leur mère, la sainte Eglise.

Vous, mes frères, vous offrez à vos membres, les mêmes avantages temporels ; vous offrez de les protéger en temps de maladie, sans les détourner de leur foi, sans affaiblir en eux les convictions religieuses ; au contraire vous les encouragez et par vos règlements et par vos exemples, à se montrer toujours envers l'Eglise des fils soumis et obéissants. Comment l'Eglise ne pourrait-elle pas reconnaître un aide si puissant et si efficace ? Comment l'Eglise ne pourrait-elle pas vous bénir, vous qui travaillez à

l'accomplissement de sa mission sur la terre? Le vœu qu'elle forme pour vous est contenu dans ces paroles de nos saints Livres : *Crescite et multiplicamini* : " croissez et multipliez-vous " ; croissez et multipliez-vous à l'ombre protectrice de cette bonne mère, sous son regard, sous sa direction, selon ses enseignements.

Croissez et multipliez-vous, vous, membres de la société Saint-Joseph, qui avez pour patron l'époux de la Sainte Vierge, le père nourricier de Jésus ; croissez et multipliez-vous, vous, qui avez mis dans vos constitutions que pour faire partie de votre société, il faut être canadiens-français et catholique romain ; croissez et multipliez-vous, vous qui avez toujours été la consolation du saint archevêque que l'Église de Montréal pleure en ce moment. Permettez-moi de rappeler ici le souvenir de ce père aimé. N'est-ce pas lui qui vous aida de ses conseils lorsque votre société n'était encore qu'à son berceau ? Comme il se faisait un plaisir de prendre part à vos réunions, d'assister à vos assemblées, de présider vos fêtes. En consultant l'opuscule qui a pour titre " Souvenir sur les commencements de " l'Union Saint-Joseph de Montréal, " je constate qu'il donna le sermon de circonstance dans l'église cathédrale, lors de la grande fête en 1856 ; qu'en mars 1857, il était nommé, par feu Mgr Bourget, visiteur de

votre société et chapelain en janvier 1865. Les anciens se rappellent les difficultés qui surgirent à l'occasion de cette introduction du prêtre dans vos salles de délibération. Mgr Fabre fut l'homme de la circonstance, le pacificateur par excellence. Dans la foi et la douceur, c'était alors sa devise comme ce le fut plus tard durant les vingt-trois années de son pontificat fructueux.

* * *

Croissez et multipliez-vous ; ce désir de mon cœur, ce vœu que je forme pour vous, m'engage à vous rappeler en ce moment l'importance d'une vertu fondamentale pour le bon fonctionnement de votre société. J'ai nommé la vertu de justice.

L'ange de l'école définit cette vertu "une volonté perpétuelle et constante de rendre à chacun ce qui lui est dû." Elle consiste dans le respect des droits du prochain.

L'Écriture a fait le plus magnifique éloge de cette vertu, lorsqu'elle nous dit que c'est elle qui élève les nations et affermit les trônes. Notre divin Sauveur, et après lui saint Paul, nous en ont enseigné l'obligation. "Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu," rendez à chacun ce qui lui est dû, le tribut à qui vous

devez le tribut, les impôts à qui vous devez les impôts, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.

Heureux, mes frères, ceux qui sont dominés par l'influence de la justice ! La honte ne s'attachera pas à leurs pas, parce qu'ils ne feront rien de honteux. Heureux le peuple qui aime la vertu de justice. La justice est la base nécessaire de toute société. Aucune société ne peut, en effet, exister, s'il n'y a un principe d'ordre. Or l'ordre repose essentiellement sur la reconnaissance et la stabilité du droit et du devoir.

Où en sommes-nous, mes frères, avec la vertu de justice ? Il n'est pas besoin d'un long examen, pour s'apercevoir que les droits de cette vertu sont méconnus, foulés aux pieds. De combien d'iniquités, les hommes de notre époque ne se sont-ils pas rendus coupables ! L'injustice a envahi le commerce, l'industrie, les professions, les administrations publiques ; l'injustice a vicié un grand nombre de contrats et de transactions ; l'injustice a terni la réputation de plusieurs de nos institutions nationales. Nombreuses sont les consciences que le remord même n'effraie plus ! Pour acquérir un peu d'or, tous les moyens semblent bons aujourd'hui ; achat d'influences, patronages indus, profanation souvent des devoirs d'état les plus sacrés.

Mes frères, serait-ce une témérité de dire que

l'injustice a cherché même à se frayer un passage au milieu de nos sociétés de bienfaisance ? Dieu me garde d'en accuser les directeurs ; je connais leur dévouement, leur désintéressement et je peux du haut de cette chaire vous engager à mettre toute votre confiance en eux. Mais l'injustice n'aurait-elle pas, par exemple, porté quelques membres à retirer des bénéfices auxquels ils n'avaient pas droit ? N'y aurait-il pas eu des maladies feintes ou de peu de gravité ? N'y aurait-il pas eu des convalescences longues démesurément ?

Au cas où la chose serait possible, permettez-moi de rappeler ici brièvement les obligations de ceux qui se seraient ainsi rendus coupables de fraude.

Votre admission dans la société vous donne droit à certains avantages temporels, mais ces avantages, vous ne pouvez en bénéficier qu'à certaines conditions bien explicites, bien déterminées. Dès votre entrée, vous avez accepté ces conditions en même temps que les avantages. Si donc vous retirez certains bénéfices sans que ces conditions se soient accomplies, vous vous rendez coupables d'injustice et vous êtes tenus à restitution. Toute personne qui serait ainsi de connivence pour tromper les directeurs de la société se rend aussi coupable d'injustice et est tenue à restitution à défaut de l'injuste détenteur. Je vous parle en ce

moment, mes frères, le langage de la théologie. Songez bien à votre responsabilité, à la grandeur de votre faute, puisque aucune autorité, si ce n'est celle de la société elle-même, ne pourra vous en délier.

L'amour de sa société, mes frères, est la seconde qualité d'un bon membre. L'amour, c'est le ciment qui unit et consolide les pierres d'un même édifice. S'il fait défaut, rien de permanent et de stable. Aussi notre divin Sauveur a-t-il voulu bâtir son Eglise sur l'amour. Un chrétien qui n'aime pas son Eglise, n'a de chrétien que le nom ; et c'est parce que l'Eglise a su développer ce sentiment dans l'âme de ses enfants qu'elle est si forte, si universelle, si redoutable à ses ennemis.

L'un des plus beaux spectacles, mes frères, que nous offrent les ordres religieux du moyen âge, c'est celui de l'amour. Comme elles s'aimaient entre elles, ces âmes qui avaient dit au monde un éternel adieu pour se sanctifier dans le cloître. "Sortez, sortez, mes larmes si désireuses de couler, disait saint Bernard en apprenant la mort d'un de ses frères, celui qui vous retenait n'est plus là. Ce n'est pas lui qui est mort,—c'est moi qui ne vis plus que pour mourir. Pourquoi, pourquoi nous sommes-nous aimés, et pourquoi nous sommes-nous perdus" "Tant la tendresse de la nature, remarque

“ Montalembert, qui cite ces paroles dans son introduction aux moines d'Occident, tant les affections légitimes savaient revendiquer leurs droits dans le cœur des saints, et y pénétrer à travers ce que Bernard lui-même appelle la large et suave bles-sure de l'amour.” Et je pourrais multiplier les citations de ce genre, mais je préfère vous référer aux belles pages d'où j'ai extrait ces quelques lignes.

Messieurs les membres de l'Union Saint-Joseph aimez-vous les uns les autres, aimez votre société. Que cet amour se manifeste non seulement dans les jours de joie comme celui-ci ; mais aussi à l'heure de l'épreuve, à l'heure où les paroles de générosité ne suffisent plus, mais où il faut des actes.

Avec le dévouement, avec l'esprit de justice et l'amour, mes frères, ne craignez rien pour l'avenir d'une société, tant que ses membres posséderont ces trois qualités ; et je puis dire ces trois vertus, puisque je m'adresse à une société catholique qui tient à faire aimer Dieu tout en portant secours au prochain.

C'est ce dévouement et l'intérêt que je vous porte qui m'engage en cette circonstance à donner la solution à une objection que l'on entend fréquemment. On dit : “ Comment se fait-il que dans

“ l'Union Saint-Joseph, tout en donnant davan-
“ tage, on ne reçoit rien de plus que dans les autres
“ sociétés.”

La réponse est facile. La société de l'Union Saint-Joseph est la plus ancienne ; plusieurs de ses membres ont vieilli et paient tribut à la mort. Au contraire les autres sociétés sont dans toute la force de leur première jeunesse ; les décès sont peu nombreux. Mais elles aussi devront compter avec les vieillards ; et elles devront tôt ou tard élever le taux de leur contribution. Gardez-vous donc de sortir des rangs de votre société ; en allant au plus avantageux maintenant vous courez risque de ne rien fonder de durable. Ceux qui vous suivront feront le même raisonnement et ce sera toujours pour le malheur de nos sociétés de bienfaisance.

Donc, soyez dévoués à votre société ; ne vous laissez pas rebuter pour un peu plus ou un peu moins d'argent que vous déboursez aujourd'hui ; songez à l'avenir de cette société au bien qu'elle fait dans le pays et travaillez à lui recruter de nouveaux membres.

Mes frères, je termine ce discours dans lequel à dessein j'ai semé un certain nombre de conseils pratiques. Mon titre de chapelain, de père spiri-

tuel de votre société, me donne sans doute droit à cette liberté.

Puisse saint Joseph, votre patron —et c'est le bouquet spirituel que je dépose à ses pieds,—vous éclairer, vous aider, vous diriger dans les délibérations et assemblées pour le bien de la société ! Puissiez-vous vous montrer toujours dignes de ses grâces et de ses bénédictions !



